

● Droit des marchés publics : les fondamentaux

Appliquer la réglementation des marchés publics pour savoir construire un marché public

PUBLIC

Collaborateurs des services juridiques – Commerciaux et administratifs en charge du suivi des marchés publics – Juristes – Toute personne ayant à intervenir en droit des marchés publics

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Interactivité et mise en pratique à partir des situations rencontrées par les participants

Approche juridique et concrète grâce à l'expertise du formateur

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale

Code
600013

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
750 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Dresser un panorama du droit des marchés publics issu de la réforme de la commande publique
- Identifier les étapes du process d'attribution des marchés publics et les recours existants
- Décrire les difficultés d'exécution des marchés publics

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Dresser un panorama du droit des marchés publics issu de la réforme de la commande publique

Repérer les acteurs des marchés publics et grands principes

- Textes applicables et leur articulation, définition des marchés publics
- Acteurs des marchés publics : pouvoirs adjudicateurs, entités adjudicatrices, personnes publiques, certaines personnes privées, etc.
- Grandes règles de liberté d'accès, de transparence et égalité
- Brainstorming : tour d'horizon du droit des marchés publics

Prendre connaissance des obligations en matière de publicité et de mise en concurrence

- Règles en matière de définition des besoins et de sourcing
- Régime de l'allotissement
- Régime des variantes et des options
- Délais de mise en concurrence
- Etude de cas sur les délais

Identifier les étapes du processus d'attribution du marché public et les recours existants

et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Exécuter les règles, procédures et obligations inhérentes aux marchés publics

- Procédures de publicité, de mise en concurrence et nouveaux marchés
 - ▶ Procédure avec négociation
 - ▶ Négociation en MAPA : « le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier »
- Règles de participation aux marchés publics
 - ▶ Motifs d'exclusion des marchés publics et procédure contradictoire d'exclusion des candidats
 - ▶ Allègement du dossier de candidature
 - ▶ Règles d'examen des capacités des candidats
- Règles de sélection des offres
 - ▶ Labels et critères de choix des offres : critères sociaux et environnementaux, coût du cycle de vie
 - ▶ Pièges à éviter concernant le choix des critères, des sous-critères et la méthode de notation des offres
 - ▶ Offre anormalement basse
 - ▶ Possibilité d'examiner les offres avant les candidatures, la possibilité de régulariser les offres
 - ▶ Régime de la négociation en MAPA et en procédure avec négociation
- Obligations des pouvoirs adjudicateurs en matière d'information des candidats évincés
 - ▶ Régime de l'information des candidats évincés
 - ▶ Documents communicables ou non et modifications depuis 2016
- Cas pratique : les principes régissant le droit des marchés publics

Comprendre les enjeux des recours existants

- Référé précontractuel et contractuel
- Recours de plein contentieux (jurisprudence « Tarn-et-Garonne »)
- Nécessité de privilégier la conciliation et la transaction
- Etude de cas : la jurisprudence récente en la matière

Décrire les difficultés d'exécution des marchés publics

Acquérir les règles d'exécution des marchés publics

- Encadrement de la sous-traitance
- Régime des modifications en cours de marché (avenants et clauses de réexamen)

Analyser les difficultés rencontrées

- Pénalités
- Résiliation
- Quiz de fin de séquence

Transfert

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur

recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS LA DÉFENSE

- 10 Sep. 2026 – Session Garantie

PARIS

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026 – Session Garantie
- 3 Déc. 2026

A DISTANCE

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026 – Session Garantie
- 3 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

BORDEAUX

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

CHAMBERY

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

GRENOBLE

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

LILLE

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

LYON

- 10 Sep. 2026
- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

MARSEILLE

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

NANTES

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

NICE

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

NIORT

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

PAU

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

RENNES

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

ROUEN

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

STRASBOURG

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

TOULOUSE

- 10 Sep. 2026 – Session Garantie
- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

TOURS

- 8 Oct. 2026
- 5 Nov. 2026
- 3 Déc. 2026

